

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 MAI 2010 A 20 h 30**

**Présents :** M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

**Excusés :** M. CHIFFOLEAU, F. DENIS, N. DEYROLLE,

**Secrétaire de séance :** E. BIRET

**Convocation :** 30 avril 2010



**P.V.R. CHEMIN DES NOUVELLES**

Le projet de lotissement chemin des Nouvelles nécessite l'extension des réseaux publics et de la voirie. La société Terimmo envisage la création de 22 lots sur cette opération. Monsieur Frédéric Launay, adjoint à l'urbanisme, indique que les négociations ont pris du retard et que de plus une nouvelle forme de convention, le projet urbain partenarial (PUP), pourrait peut-être être mise en place pour convenir des participations liées à ce projet.

Le Conseil municipal compte tenu de ces éléments reporte sa décision à une prochaine séance et demande que le PUP soit étudié et présenté lors d'une prochaine réunion.

**PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS – PAVE**

Le Conseil municipal prend connaissance du plan d'action élaboré dans le cadre du PAVE. Madame Esmangart de Bournonville, Adjoint chargé de ce dossier explique que le planning présenté prend en compte l'échéancier prévisionnel des grands projets d'aménagements (place de l'Eglise, rue du Commerce, rue du Stade, rue Charles de Gaulle...). Les points les plus simples seront réglés par les services techniques municipaux (signalisation des places pour personnes handicapées, mise aux normes des panneaux signalisation des obstacles...), ces travaux seront exécutés en 2010 et 2011. Les travaux de mise aux normes des trottoirs et voiries seront terminés fin 2015. Il sera pris en compte l'accessibilité aux établissements recevant du public et notamment aux commerces.

**TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES**

A partir de la liste électorale, le Conseil municipal procède au tirage au sort de la liste préparatoire au jury d'assises pour 2011 et désigne :

- Monsieur Paul Chevalier
- Monsieur Philippe Guiho
- Monsieur Yves Bouchaud
- Monsieur Christian Jaulin
- Monsieur Patrick Dugast
- Madame Martine Euzen

.../...

## ACQUISITIONS FONCIÈRES

➤ **Propriété Jarny**, 11 rue Charles de Gaulle après négociations, un accord a été trouvé sur la base d'un prix net vendeur de 80 000.00 € pour la cession à la commune de la partie gauche de la propriété cadastrée AA n° 122, les frais de notaires étant évalués à 10 120.00 €. La commune prendra en charge les frais de bornage et de séparations des 2 propriétés (obstruction des fenêtres et portes) donnant chez le voisin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir une partie de la parcelle AA n° 122 aux conditions proposées, correspondant à l'estimation de France Domaine. Charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces nécessaires à cette transaction à passer chez Maître Frédéric Moreau, Notaire à l'Office Notarial de Saint Philbert de Grand Lieu.

➤ **Propriété Cantin**, 13 rue Charles de Gaulle : cette propriété cadastrée AA n° 123 jouxte la salle Sainte Thérèse et le stade, propriétés de la commune. Le jardin d'une superficie d'environ 370 m<sup>2</sup> permettrait de désenclaver l'arrière de la salle Sainte Thérèse. L'acquisition de cette parcelle appartenant aux époux Cantin pourrait se faire au prix de 25 000 € net vendeur auxquels il faut ajouter les frais de géomètre, de clôture et de Notaire. Cette transaction est faite sans frais de négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquérir une partie de la parcelle AA n° 123 correspondant au jardin du 13 rue Charles de Gaulle aux conditions énoncées ci-dessus. Charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces à intervenir en l'étude de Maître Frédéric Moreau, Notaire à l'Office Notarial de Saint Philbert de Grand Lieu.

➤ **Village de l'Egonnière** : dans le cadre de l'aménagement du village de l'Egonnière, Madame Fabienne Esmangart de Bournonville propose l'acquisition à titre gratuit de cinq parcelles :

- YB n° 71 pour 80 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts Egonneau.
- YB n° 70 pour partie une surface de 16 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Yolande Loirat.
- YB n° 75 pour 14 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Orieux.
- YB n° 72 pour 55 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Nicolas Bouchaud.
- YB n° 119 pour 8 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Nicolas Bouchaud.

La commune prend en charge les frais de géomètre et de Notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les cessions gratuites ci-dessus et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces nécessaires en l'étude de Maître Frédéric Moreau, Notaire à l'Office Notarial de Saint Philbert de Grand Lieu.

➤ **Droit de passage cimetière** : Par délibération en date du 8 février dernier, le Conseil avait demandé la signature d'une convention de passage pour le cimetière et la Basse Noé avec Monsieur Jean-Charles LOLLIER (parcelle AA n° 71). Cependant le passage actuel appartient pour partie aux époux BIDET (parcelle AA n° 72) aussi, il conviendrait de conclure une convention avec M. et Mme BIDET.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention de passage avec les époux Bidet et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces nécessaires en l'étude de Maître Frédéric Moreau, Notaire à l'Office Notarial de Saint Philbert de Grand Lieu.

.../...

## **GARANTIE D'EMPRUNT LOCATIFS SOCIAUX VILOGIA**

Pour la construction des 13 logements locatifs « Le Clos des Biches » et « Le Bois Palais » Vilogia contracte 4 emprunts pour un montant total de 1 026 294.00 €. Ces prêts sont remboursables sur 40 ans (790 238.00 € et 144 056.00 €) et 50 ans (78 00.00 € et 14 000.00 €). Ils génèrent une annuité d'emprunt de 49 049.00 € les 40 premières années et de 4 087.00 € les 10 années suivantes. Vilogia sollicite la garantie d'emprunt de la commune.

Actuellement, la commune garantit 11 emprunts tous liés au logement social pour une annuité potentielle de 67 048.00 € en 2010 (voir tableau). Pour mémoire, l'annuité de la dette communale est de 160 541.00 € en 2010.

Le Conseil Général de Loire-Atlantique peut garantir une partie de ces emprunts.

Après délibération, le Conseil municipal par 13 voix pour et 3 abstentions :

- Décide de garantir les emprunts contractés par le Groupe Vilogia pour la construction de 13 logements locatifs sur le quartier du Patureau, cette garantie s'appliquera à 50%.
- Sollicite le Conseil Général de Loire-Atlantique pour qu'il apporte sa garantie sur les 50% restants.

## **CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU CENTRE DE GESTION**

Pour exercer la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail, le Conseil municipal autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique. Le tarif horaire pour l'exercice de cette mission est de 51.83 €/heure.

## **MARCHÉ RESTAURANT SCOLAIRE**

L'analyse des offres remises pour la conclusion d'un marché pour la fourniture de repas au restaurant scolaire n'étant pas terminée, Madame Gisèle Vaillant, Adjoint, propose de remettre ce sujet à une prochaine séance.

## **MARCHÉ LIAISON DOUCE LE BOURG/LA TOUCHE MONNET**

Sur proposition de Madame Fabienne Esmangart de Bournonville, Adjoint à la voirie, le Conseil municipal approuve le marché de travaux à passer avec l'entreprise Baudry TP de Saint Philbert de Bouaine pour un montant total de 32 904.00 € HT comprenant la solution de base pour 28 800.00 € HT et la variante n° 1 d'un montant de 4 104.00 € HT.

L'assemblée autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer les pièces du marché. Les crédits étaient prévus au BP 2010.

## **DÉCISION MODIFICATIVE**

### **DM n° 1 Budget Commune :**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n° 1 du budget commune :

#### **-Compte dépenses :**

675 valeur comptable des immobilisations cédées - 477 500.00 €

#### **-Compte recettes :**

775 produits de cession d'immobilisations - 477 500.00 €

.../...

### **DM n° 1 Budget Assainissement :**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n° 1 du budget assainissement :

#### **-Compte dépenses :**

2815	installations techniques matériels	- 68 369.00 €
281532	réseaux d'assainissement	68 369.00 €

### **DM n° 2 Budget Assainissement :**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n° 2 du budget assainissement :

#### **-Compte dépenses :**

13911	subventions d'équipement	- 7 185.00 €
139118	subvention d'équipement autre	7 185.00 €
203	frais d'études, de recherche et de développement	- 15 000.00 €
2031	frais d'études	15 000.00 €
6372	redevance versée pour contre valeur	- 7 000.00 €
6371	redevance versée pour prélèvement	7 000.00 €
022	dépenses imprévues	- 10 000.00 €
617	études et recherches	10 000.00 €

### **CONVENTION FAMILLES RURALES SAINT COLOMBAN**

Madame Gisèle Vaillant, Adjoint aux affaires sociales, présente la convention à passer avec l'association Familles Rurales de Saint Colomban pour l'accueil des enfants de La Limouzinière au sein de la Halte Garderie de Saint Colomban.

Cette convention prévoit pour 2010 une participation communale à hauteur de 3.60 € de l'heure pour un total de 1000 heures de garde dans l'année.

Les crédits (3 600.00 €) sont inscrits au BP 2010.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention présentée et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les documents à intervenir.

### **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur Frédéric Launay, Adjoint, propose de réduire les horaires de fonctionnement de l'éclairage public de l'agglomération ce, dans le but d'économie et de développement durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les horaires de fonctionnement de l'éclairage public de la manière suivante :

- horaires d'hiver :	6h30 allumage du matin
du 01/09 au 15/05	21h00 extinction le soir
- horaires d'été :	extinction totale
du 16/05 au 31/08	

Ces horaires ne s'appliquent pas aux divers points qui restent allumés en permanent.

.../...

## **LES BOLOMIGS**

Remerciements pour l'octroi d'une subvention de 500.00 € pour Haïti, la collecte de vêtements d'enfants a permis de faire parvenir 2m<sup>3</sup> de vêtements d'enfants notamment grâce au soutien de l'association des Nounous du Lac.

## **C.C.A.S.**

Une bénévole depuis 21 ans a décidé de se retirer, Madame le Maire indique que le CCAS a tenu à la remercier lors de sa dernière réunion.

## **ASSOCIATION LUCE**

Présentation de l'association LUCE qui apporte son soutien à une enfant de la commune nécessitant une greffe aux Etats-Unis.

## **ASSAINISSEMENT LA TOUCHE MONNET**

Les travaux sont terminés et les constructions peuvent être raccordées au réseau.

## **FETE DU SPORT - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU**

Monsieur Richard Nountchongoué indique que la prochaine fête du sport aura lieu le dimanche 12 septembre à Pont Saint Martin. Il demande trois bénévoles pour l'organisation de cette manifestation, Madame Esmangart de Bournonville et Messieurs Launay et Chiffolleau se portent volontaires.

## **GROUPE SCOLAIRE**

Madame Esmangart de Bournonville indique que les travaux d'extension du Groupe Scolaire ont pris du retard. Les tuiles livrées ne sont pas du coloris des tuiles existantes.

## **ÉGLISE**

Les travaux se poursuivent, actuellement les joints extérieurs du clocher sont en cours de réfection ainsi que le clairis.

**PROCHAINE RÉUNION**

**LUNDI 7 JUIN 2010 à 20 H 30**